

ACTION URGENTE

MEXIQUE. DES MILITANTS COMMUNAUTAIRES MENACÉS

Des militants communautaires opposés à la construction d'éoliennes dans l'État d'Oaxaca (Mexique) ont reçu des menaces. Des membres du mouvement de protestation et des policiers se sont affrontés le 2 février.

Le 3 février, **Mariano López Gomez**, militant communautaire opposé à la construction d'éoliennes près des villes d'Álvaro Obregón et de San Dionisio del Mar, sur la côte pacifique de l'État d'Oaxaca, a été menacé par téléphone. L'appel émanait, semble-t-il, d'un homme de main de la région, qui avait demandé à Mariano López Gomez de ne plus se rendre à Álvaro Obregón.

Le 2 février, la police de l'État d'Oaxaca a tenté de démanteler le camp installé par les protestataires et entretenu par des habitants d'Álvaro Obregón, qui bloque actuellement l'accès à une bande de terre sur laquelle une entreprise privée souhaite construire 132 éoliennes. L'opération a été menée sans ordonnance judiciaire et au mépris, semble-t-il, d'une décision de justice datant du 4 décembre, qui suspendait les travaux de construction et interdisait à l'entreprise concernée d'accéder au site en attendant qu'il soit statué sur un recours. Les habitants et la police ont signalé des blessures mineures à la suite des affrontements. Depuis lors, les forces de l'ordre restent déployées dans la région et les habitants craignent qu'elles n'aient de nouveau recours à une force excessive pour déloger les manifestants.

En outre, Amnesty International a eu connaissance de menaces adressées à **Lucila Bettina Cruz Velázquez**. En novembre 2011, le médiateur de l'État d'Oaxaca pour les droits humains a pris des mesures conservatoires pour protéger cette femme compte tenu des menaces et des agressions dont elle avait été victime en octobre et novembre 2011 du fait de son travail de défenseure des droits humains.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à assurer la sécurité de Mariano López Gomez, de Lucila Bettina Cruz Velázquez et des habitants d'Álvaro Obregón et de San Dionisio del Mar, dans l'État d'Oaxaca, ainsi que des défenseurs locaux des droits humains qui protestent contre la construction d'éoliennes ;
- demandez-leur de diligenter une enquête approfondie, indépendante et impartiale sur ces agressions et manœuvres d'intimidation, et de déférer à la justice les responsables présumés de ces agissements ;
- priez-les instamment de recueillir le consentement préalable, libre et éclairé des communautés indigènes concernées sur la base d'informations fiables et précises ayant trait aux répercussions du projet, de faire respecter la décision de justice qui suspend les travaux et de veiller à ce que la police respecte les droits des communautés à manifester pacifiquement.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 19 MARS 2013 :

Ministre de l'Intérieur
Miguel Ángel Osorio Chong
Secretario de Gobernación
Bucareli 99, col. Juárez, Cuauhtemoc,
Distrito Federal, México, C.P. 6600
Fax : +52 55 5093 3414

Courriel : secretario@segob.gob.mx

Formule d'appel : *Sr. Secretario, /*

Monsieur le Ministre,

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

Gouverneur de l'État d'Oaxaca Lic.
Gabino Cué Monteagudo
Plaza de la Constitución, Centro Histórico
Oaxaca de Juárez, Oaxaca, C.P. 68000
Fax : +52 95 1501 8100 (poste 40068)

Courriel : spagoboaxaca@gmail.com

Formule d'appel : *Sr. Gobernador, /*

Monsieur le Gouverneur,

Copies à :

ONG locale : Comité de Defensa Integral
de Derechos Humanos Gobixha, CODIGO
DH A.C.

Courriel : juridico@codigodh.org

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MEXIQUE. DES MILITANTS COMMUNAUTAIRES MENACÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Des membres des communautés indigènes vivant dans l'État d'Oaxaca sont opposés à la construction d'un parc éolien sur leurs terres. Ils affirment que l'opération se déroule sans leur consentement préalable, libre et éclairé – condition pourtant exigée par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones – et craignent qu'elle ait des répercussions négatives sur l'agriculture et les terres. C'est la raison pour laquelle ils sont victimes de menaces et de manœuvres d'intimidation depuis plusieurs mois.

Lucila Bettina Cruz Velázquez appartient à l'Assemblée des peuples de l'isthme pour la défense de la terre et du territoire, qui s'oppose à ce que des éoliennes soient construites dans l'État d'Oaxaca sans une véritable consultation des populations indigènes locales.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à l'action complémentaire sur l'AU 62/12 (AMR 41/013/2012, <http://www.amnesty.org/fr/library/asset/AMR41/013/2012/fr/03349cf0-bee8-48cd-ad07-c700f9af0d7b/amr410132012fr.html>) et à l'action complémentaire sur l'AU 315/11 (AMR 41/069/2011, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR41/069/2011/fr>).

Noms : Mariano López Gomez (homme), Lucila Bettina Cruz Velázquez (femme), communauté d'Álvaro Obregón, communauté de San Dionisio del Mar et autres personnes militant contre le projet de parc éolien

Genre : hommes et femmes

AU 28/13, AMR 41/004/2013, 5 février 2013